Expertise automobile

Par Tess

BONJOUR
Mon véhicule a été expertisé par une personne apparaissant dans l'organigramme de la société d'expertise comme collaborateur technique, est ce un expert automobile ? Si non comment contester ,mon contrat d'assurance stipule que l'expertise devra être réalisée par un expert automobile.merci

---
Par morobar

Bonjour,
Rien ne vous empêche de choisir un expert automobile indépendant.
[url=http://www.seai.eu/recours_direct.html]http://www.seai.eu/recours_direct.html[/url]
Des assureurs prennent la dépense en charge.
Par ailleurs il existe une liste des experts automobiles agrées.
[url=https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/en-voiture/experts-automobiles/carte-des-experts]https://www.securite-routiere.gouv.fr/reglementation-liee-aux-modes-de-deplacements/en-voiture/experts-automobiles/carte-des-experts[/url]

Par chaber

bonjour
Pour exercer en tant qu'expert automobile il faut obtenir le Diplôme d'Etat d'expert automobile (DEA). Niveau III (bac+2).

Une expérience professionnelle d'un à trois ans dans les domaines de l'automobile et de la réparation est indispensable pour accéder à ce métier.

Dans l'attente de son diplôme et de son titre d'expert cette personne s'appelle collaborateur technique mais sous contrôle de l'expert

---
Par Tess

Merci pour votre réponse, mais dans mon cas puis je contester le fait que l'expertise n'a pas été faite par un expert car même si ce monsieur à les compétences, il ne me semble pas avoir un diplôme d'expert.